

MODIFICATION N° 4
Approbation 2024

CALUIRE-ET-CUIRE

Règlement

C.3.1 – Prescriptions d'urbanisme



REGLEMENT – C.3.1 Prescriptions d'urbanisme

Caluire-et-Cuire

- ☒ Emplacements réservés de voirie
(article L.151-41 1° du Code de l'urbanisme)
- ☒ Emplacements réservés aux cheminements piétons ou cyclistes
(article L.151-41 1° du Code de l'urbanisme)
- ☒ Emplacements réservés aux équipements publics
(article L.151-41 2° du Code de l'urbanisme)
- ☒ Emplacements réservés aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques
(article L.151-41 3° du Code de l'urbanisme)
- ☐ Localisations préférentielles pour équipements
(article L.151-41 du Code de l'urbanisme)
- ☐ Périmètres d'attente de projet
(article L.151-41 5° du Code de l'urbanisme)
- ☒ Secteurs de mixité fonctionnelle
(article L.151-9 du Code de l'urbanisme)
- ☒ Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées en zone A et N
(article L.151-13 du Code de l'urbanisme)
- ☒ Espaces boisés classés ponctuels (arbres remarquables)
(article L.113-1 du Code de l'urbanisme)
- ☒ Réservations pour programme de logements
(article L. 151-41 4° du Code de l'urbanisme)
- ☒ Secteurs de taille minimum de logement
(article L.151-14 du Code de l'urbanisme)
- ☒ Secteurs de mixité sociale
(article L.151-15 du Code de l'urbanisme)

EMPLACEMENTS RESERVES DE VOIRIE

Caluire-et-Cuire

N°	Localisation	Opération	Bénéficiaire
8	Chemin Jean Petit de : Chemin de Pied Chardon à : Chemin de Crépieux	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
9	Chemin de Combe-Martin de : Chemin de Bel Air à : Avenue des Cottages	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
10	Rue de Margnolles de : Rue Pasteur à : Montée du Petit Versailles	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
13	Avenue Marc Sangnier de : Rue Berthelot à : Avenue Pierre Terrasse	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
17	Chemin de Pied Chardon de : Chemin Jean Petit à : Chemin Pierre Drevet	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
18	Chemin de Vassieux de : Rue André Dufrène à : Rue Jean Pellet	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
26	Rue de l'Oratoire de : Rue de Margnolles à : Rue de l'Orangerie	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
29	Rue Pierre Bourgeois de : Avenue Général de Gaulle à : Montee du Vernay	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
30	Montée du Vernay de : Quai Clémenceau à : Rue Pierre Bourgeois	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
31	Rue Buatier de Kolta de : Avenue Général de Gaulle à : Rue Pierre Bourgeois	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
32	Chemin du Charroi de : Avenue Général de Gaulle à : Chemin de la Combe	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
33	Chemin de la Combe de : Quai Clémenceau à : Chemin du Charroi	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
34	Chemin des Bruyères de : Avenue Général Leclerc à : Chemin Jean Petit	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
35	Chemin du Panorama de : Chemin de Crépieux à : Route de Strasbourg	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
37	Chemin de la Vire de : Route de Strasbourg à : Chemin du Vieux Crépieux	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
39	Montée du Petit Versailles de : Rue de Margnolles à : Grande Rue de Saint-Clair	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
44	Montée de la Rochette de : Rue du Capitaine Ferber à : Rue Pierre Brunier	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
47	Chemin des Peupliers de : Chemin du Poète à : Route de Strasbourg	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON

EMPLACEMENTS RESERVES DE VOIRIE

Caluire-et-Cuire

N°	Localisation	Opération	Bénéficiaire
51	Chemin du Penthod de : Voie de la Dombes à : Rue Claude Baudrand	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
52	Rue Coste de : Rue Claude Baudrand à : Montée de la Boucle	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
56	Voie Nouvelle de : Chemin de la Combe à : Chemin du Charroi	Création de voie	METROPOLE DE LYON
57	Avenue Louis Dufour de : Chemin de Crépieux à : Rue des Combattants d'Afrique du Nord 1952-1962	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
59	Avenue de Poumeyrol de : Chemin du Bac à Traille à : Pont Raymond Poincaré	Création de voie	METROPOLE DE LYON
60	Chemin de Crépieux de : Avenue Général Leclerc à : Rue Jean Moulin	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
62	Rue Paul Painlevé de : Rue Pasteur à : Rue André-Marie Ampère	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
63	Voie Nouvelle de : Avenue Louis Dufour à : Rue des Combattants d'Afrique du Nord 1952-1962	Création de voie	METROPOLE DE LYON
65	Quai Clémenceau de : Chemin de Plain Vallon à : Limite de la commune de Lyon 4ème	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
66	Rue de Montessuy de : Rue Paul Painlevé à : Rue Pasteur	Elargissement de voie	METROPOLE DE LYON
67	Montée du Vernay de : Montée du Vernay à : Chemin du Charroi	Création de voie	METROPOLE DE LYON

EMPLACEMENTS RESERVES AUX CHEMINEMENTS PIETONS OU CYCLISTES
Caluire-et-Cuire

N°	Localisation	Bénéficiaire	Largeur approximative
3	de : Impasse Bellevue à : rue André Lassagne	COMMUNE	5m
4	de : Avenue Général Leclerc à : Avenue Barthélémy Thimonnier	COMMUNE	5m
5	de : zones N Nord à : Boulevard Paul Doumer	COMMUNE	5m
6	de : Montée de la Rochette à : rue de la Saone	COMMUNE	5m
7	de : Angle rue de l'Oratoire et Rue de l'Orangerie à : Montée Joseph Serre	COMMUNE	5m
8	de : Place de l'Institut des Frères à : Rue Jamen Grand	COMMUNE	5m

EMPLACEMENTS RESERVES AUX EQUIPEMENTS PUBLICS
Caluire-et-Cuire

N°	Localisation	Affectation	Bénéficiaire
2	Chemin de Crepieux	COMPLEXE SPORTIF	COMMUNE
7	Rue Coste	EXTENSION DE L'HOPITAL	H.C.L
10	Rue Coste	T.C.S.P.(TRANSPORTS EN COMMUN EN SITE PROPRE)	S.Y.T.R.A.L
14	Avenue Jean Monnet	ESPACES PUBLICS	METROPOLE DE LYON
16	Avenue Jean Monnet	ESPACES PUBLICS	METROPOLE DE LYON
17	Avenue Jean Monnet	ESPACES PUBLICS	METROPOLE DE LYON
29	Rue Pasteur	STATIONNEMENT ET LIAISON PIETONNE	COMMUNE
30	Chemin des Maraîchers	ESPACE PUBLIC	COMMUNE
105	Chemin de Crépieux	Groupe scolaire	COMMUNE

**EMPLACEMENTS RESERVES AUX ESPACES VERTS OU NECESSAIRES AUX CONTINUITES
ECOLOGIQUES
Caluire-et-Cuire**

N°	Localisation	Affectation	Bénéficiaire
12	Avenue Marc Sangnier	ESPACES VERTS	COMMUNE
31	Avenue Général de Gaulle	ESPACES VERTS	COMMUNE
32	Rue Jean Moulin	ESPACES VERTS	COMMUNE
33	Chemin de Bel Air	ESPACES VERTS	COMMUNE
106	Avenue Louis Dufour	ESPACES VERTS	COMMUNE
107	Avenue Général de Gaulle	ESPACES VERTS	COMMUNE

SECTEURS DE MIXITE FONCTIONNELLE
Caluire-et-Cuire

N°	Destinations et sous destinations des constructions	Répartition au sein du secteur
1	Cinéma et ses activités annexes liées (restauration, loisirs marchands...)	100% de surface de plancher du secteur de mixité fonctionnelle

SECTEURS DE TAILLE ET DE CAPACITE D'ACCUEIL LIMITEES EN ZONE A et N

Caluire-et-Cuire

N° de secteur	Localisation	Destination	Hauteur, Implantation, Densité	Raccordement aux réseaux publics et Conditions d'hygiène et de sécurité
N2s1	Chemin de Bel Air	Habitation : logement	<u>Implantation</u> : se reporter au chapitre 2 du règlement de la zone N2.	<u>Raccordement aux réseaux publics existants</u> : se reporter au chapitre 6 de la partie I du règlement.
			<u>Densité</u> : l'emprise des constructions à destination d'habitation devra respecter le polygone d'implantation inscrit au plan de zonage.	Présence d'un réseau d'eau potable et d'assainissement sous les chemins de Bel-Air, de Combe Martin et de Vassieux
			<u>Hauteur</u> : la hauteur de façade (cf. définition en partie I du règlement) des constructions est fixée par les dispositions graphiques du règlement	<u>Défense et lutte contre l'incendie</u> : se reporter au chapitre 6 de la partie I du règlement.
A2s1	Avenue Leclerc - Chemin de Chalamont	1/ Ferme urbaine relevant des destinations suivantes : - Constructions et aménagements à destination agricole et activités accessoires ; - Transformation de la production locale et vente in situ ; - Equipement d'intérêt collectif, dont activités éco-pédagogiques ; 2/ Constructions et aménagements liés à une activité de compostage et activités accessoires, dont vente in situ.	<u>Hauteur</u> : La hauteur des constructions ne devra pas dépasser 9m, sauf contrainte fonctionnelle ou technique.	<u>Raccordement aux réseaux publics existants</u> : Présence d'un réseau public d'eau potable sous le Chemin de Chalamont : Se reporter au chapitre 6 de la partie I du règlement. Présence d'un réseau public d'assainissement collectif sous l'Avenue Barthélémy Thimmonier : Se reporter au chapitre 6 de la partie I du règlement. Pour les activités agricoles, le projet devra intégrer des dispositifs adaptés à la réduction des matières polluantes en suspension (grilles, filtres, etc). Pour la plateforme de compostage, le projet devra intégrer des dispositifs de récupération des eaux de ruissellement et des effluents : à minima des moyens de traitement primaire (débourbeur/déshuileur, installation de dégrillage bassin de décantation ou de stockage) et le cas échéant des moyens de traitement secondaire.
			<u>Implantation</u> : la plateforme de compostage devra être implantée au nord du secteur.	La desserte véhicule de la plateforme de compostage devra s'effectuer par le nord du secteur.
			<u>Densité</u> : le ou les bâtiments à destination de ferme pédagogique, d'activité de compostage, d'accueil du public et d'activité éco-pédagogique n'excéderont pas 600m2 sdp. L'emprise des aménagements dédiés au compostage ne devra pas excéder 6000 m2. L'emprise des serres agricoles ne devra pas excéder 3000 m2.	<u>Défense et lutte contre l'incendie</u> : Se reporter au chapitre 6 de la partie I du règlement.

SECTEURS DE TAILLE ET DE CAPACITE D'ACCUEIL LIMITEES EN ZONE A et N

Caluire-et-Cuire

N° de secteur	Localisation	Destination	Hauteur, Implantation, Densité	Raccordement aux réseaux publics et Conditions d'hygiène et de sécurité
N2s2	3, Montée du Vernay	Commerce et activité de service : tourisme vert : une cabane et une tente destinées à l'exploration urbaine.	<u>Implantation</u> : l'implantation de la cabane et de la tente devra respecter le polygone d'implantation inscrit au plan de zonage.	<u>Raccordement aux réseaux publics existants</u> : aucun raccordement possible à un réseau public existant. Défense et lutte contre l'incendie : se reporter au chapitre 6 de la partie I du règlement.
			<u>Densité</u> : - une cabane d'une surface limitée à 20m2, - Une tente d'une surface limitée à 15m2. En dehors de ces aménagements, les réseaux, les travaux artificialisant les sols ou susceptibles de porter atteinte aux arbres sont proscrits.	
			<u>Hauteur</u> : la hauteur de façade (cf. définition en partie I du règlement) est limitée à 4m à partir du plancher des ouvrages.	
N2s3	Fort de Montessuy - Allée du parc de la jeunesse	Seuls sont autorisés les constructions, travaux, ouvrages ou installations suivants : Les destinations autorisées au chapitre 1.2 de la zone N2 ainsi que : - équipement, restauration, commerce, service, en lien avec la vocation loisir/culture du lieu - éléments connexes au projet (espaces publics, aménagements PMR, stationnement et accès,...)	Se reporter au Chapitre 2 du règlement de la zone N2.	Pour le raccordement aux réseaux publics existants (eau potable, assainissement), la gestion des eaux pluviales et la défense et lutte contre l'incendie : se reporter au chapitre 6 de la partie I du règlement.
			<u>Implantation et densité</u> : Un coefficient d'emprise au sol de 0,3 est fixé pour la zone N2s3	
			<u>Hauteur</u> : 14 mètres maximum, en surélévation du bâti existant.	

ESPACES BOISES CLASSES PONCTUELS (ARBRES REMARQUABLES)

Caluire-et-Cuire

Sujet	Localisation	Observations
PLATANUS ACERIFOLIA : platane.	Quai Georges Clémenceau.	Classement en EBC ponctuels : Arbres remarquables par leur dimension exceptionnelle (plus de 30m) et leur âge (plus de 150 ans).
PLATANUS ACERIFOLIA : platane.	Quai Georges Clémenceau.	Classement en EBC ponctuels : Arbres remarquables par leur dimension exceptionnelle (plus de 30m) et leur âge (plus de 150 ans).
PLATANUS ACERIFOLIA : platane.	Quai Georges Clémenceau.	Classement en EBC ponctuels : Arbres remarquables par leur dimension exceptionnelle (plus de 30m) et leur âge (plus de 150 ans).
PLATANUS ACERIFOLIA : platane.	Quai Georges Clémenceau.	Classement en EBC ponctuels : Internat de la ville de Lyon. De part et d'autre de l'entrée, même physionomie que les autres platanes du quai.
PLATANUS ACERIFOLIA : platane.	Quai Georges Clémenceau.	Classement en EBC ponctuels : Internat de la ville de Lyon. De part et d'autre de l'entrée, même physionomie que les autres platanes du quai.
FAGUS SYLVATICA : hêtre.	Montée des forts.	Classement en EBC ponctuel : En bordure de la copropriété la Rivette. Grand arbre isolé. Excellent état. Bien visible.
PINUS NIGRA : pin noir.	28 Avenue des Cottages.	Classement en EBC ponctuels : Grands individus, d'une espèce devenue assez rare dans le Grand Lyon. Excellent état.
QUERCUS SESSILIFLORA : chêne sessile.	44 Chemin de Vassieux.	Classement en EBC ponctuel : Arbre ancien divisé en deux troncs. Bon état sanitaire.
GINCKO BILOBA.	74 Rue de Margnolles.	Classement en EBC ponctuel : Arbre de belle taille et de belle venue sur le versant dominant le Rhône.
CEDRUS ATLANTICA GLAUCA : cèdre de l'atlas bleu.	6 Rue Baudrand.	Classement de ce cèdre en EBC ponctuel. Arbre de belle taille, isolé à l'entrée de la propriété. Excellent état.
CEDRUS ATLANTICA GLAUCA : cèdre de l'atlas bleu.	7 rue de l'Oratoire.	Classement de ce cèdre en EBC ponctuel. Très grand arbre de par sa taille, par son envergure et son emplacement au milieu des immeubles. Très fort impact sur le paysage. Très bon état sanitaire.
CEDRUS ATLANTICA : cèdre de l'atlas.	92 Rte de Strasbourg.	Classement de ce cèdre en EBC ponctuel. Arbre remarquable de par sa taille et sa situation le long de la voie, à l'entrée de la propriété. Excellent état.
CEDRUS LIBANI : cèdre du Liban.	5 Rte de Strasbourg.	Classement en EBC ponctuel : Arbre remarquable de par sa taille, sa situation, son bon état sanitaire et son impact sur le paysage. Élément majeur du jardin.
CEDRUS LIBANI : cèdre du Liban.	42 Montée du petit Versailles.	Classement en EBC ponctuel : Arbre de grande taille très bon état sanitaire. Arbre dans un bosquet de pin dont il est l'élément majeur. Bon état sanitaire.
CEDRUS LIBANI : cèdre du Liban.	22 rue Henri Chevalier.	Classement de ce cèdre en EBC ponctuel : Seul arbre de grande hauteur du quartier. Bon état sanitaire.
CEDRUS LIBANI : cèdre du Liban.	9 bis rue Jamen Grand.	Classement de ce cèdre en EBC ponctuel : Très grand arbre de par la taille, par son envergure et son emplacement au milieu des immeubles. Très marquant dans le paysage. Très bon état sanitaire.
CEDRUS : cèdre.	1 avenue Barthélémy Thimonnier.	Classement de ce cèdre en EBC ponctuel. Bel arbre de par sa taille et son envergure. Fort impact dans un paysage de zone industrielle de par la rareté et son emplacement en bord de voie. Très bon état sanitaire.
CEDRUS LIBANI : cèdre du Liban.	9 impasse des Pavillons.	Arbre de grande envergure remarqué et remarquable au milieu des autres arbres. Bon état sanitaire.
QUERCUS CERRIS : chêne chevelu de bourgogne.	6 rue Henri Chevalier.	Classement en EBC ponctuel : Bel arbre de par sa taille et son envergure. Feuillu essence rare sur le secteur où il y a surtout des conifères de grande taille. Bon état sanitaire.

ESPACES BOISES CLASSES PONCTUELS (ARBRES REMARQUABLES)

Caluire-et-Cuire

Sujet	Localisation	Observations
FAGUS SYLVATICA PURPUREA : hêtre pourpre.	19 montée des Forts.	Classement en EBC ponctuel : Bon état sanitaire. Arbre avec un fort impact paysager en raison de son emplacement sur le devant de la balme et visible depuis la montée des Forts et de son feuillage coloré.
CEDRUS ATLANTICA GLAUCA : cèdre bleu d'atlas.	17 montée des Forts.	Classement de ce cèdre en EBC ponctuel. Bon état sanitaire. Arbre de parc intéressant par son colori bleu et par sa taille qui marque l'espace et qui permet une meilleure intégration du bâtiment.
CEDRUS LIBANI : Cèdre du Liban	9/11 chemin Jean Baptiste Gilliard	Classement de ce cèdre en EBC ponctuel : Très beau cèdre du Liban : Houppier ramassé et très étalé, arbre bien entretenu.
CEDRUS LIBANI : Cèdre du Liban	9/11 chemin Jean Baptiste Gilliard	Classement de ce cèdre en EBC ponctuel : Très beau cèdre du Liban : Houppier ramassé et très étalé, arbre bien entretenu.
CEDRUS LIBANI : Cèdre du Liban	77 quai Clemenceau.	Classement de ce cèdre en EBC ponctuel : Sujet de très belle envergure. Très bon état biomécanique.
QUERCUS ROBUR : Chêne pédonculé	27 quai Clemenceau	Classement en EBC ponctuel : Présence d'un beau chêne pédonculé de belle facture.
QUERCUS ROBUR : Chêne pédonculé	27 quai Clemenceau	Classement en EBC ponctuel : Présence d'un beau chêne pédonculé de belle facture
CEDRUS LIBANI : Cèdre du Liban	3 avenue Beauséjour.	Classement de ce cèdre en EBC ponctuel : Cèdre du Liban de pleine maturité et en bon état sanitaire -Sujet de belle envergure, bien visible depuis la rue.
CEDRUS LIBANI : Cèdre du Liban	28 avenue Général Leclerc.	Classement de ce cèdre en EBC ponctuel : Cèdre du Liban parfaitement entretenu. Bel impact paysager.
CEDRUS ATLANTICA : Cèdre de l'Atlas	415 chemin du Panorama.	Classement de ce cèdre en EBC ponctuel. Beau sujet se démarquant dans le paysage.
Cedrus atlantica glauca	5 bis Montée des Soldats.	Classement en EBC ponctuels. Ces arbres sont marquants dans le paysage de par leur emplacement et leur taille.
Cedrus atlantica	47 avenue Général Leclerc.	Classement de ce cèdre en EBC ponctuel. Arbre remarquable de par sa taille, son positionnement et intérêt paysager
Cedrus atlantica glauca	19 chemin de Vassieux.	Classement de ce cèdre en EBC ponctuel arbre remarquable de par sa taille, son positionnement et intérêt paysager.
Cedrus atlantica	11 rue André Dufrene	Classement de ce cèdre en EBC ponctuel de part, son positionnement et intérêt paysager
Cedrus atlantica glauca	34 chemin des Villas.	Classement de ce cèdre en EBC ponctuel. Arbre remarquable de par sa taille, son positionnement et intérêt paysager.
Sequoiadendron giganteum	8 chemin des Villas.	Classement de ce sequoia en EBC ponctuel : Arbre marquant adossé au bâtiment, bon état sanitaire et de belle envergure.
Pinus Pinea	594 chemin de Combe Martin.	Classement de ce pin en EBC ponctuel : Arbre remarquable de par sa taille pour cette essence. Seul le haut de son houppier est visible depuis la rue.
Cedrus atlantica glauca	125 chemin de Crépieux.	Classement de ce cèdre en EBC ponctuel. Arbre remarquable de par sa taille, son positionnement et intérêt paysager.
Cedrus atlantica glauca	137 chemin du Panorama.	Classement de ce cèdre en EBC ponctuel de par sa taille, son positionnement et intérêt paysager.
Cedrus atlantica glauca	151 rue Pasteur.	Classement de ce cèdre en EBC ponctuel de part, sa taille, son positionnement et intérêt paysager.
Platanus acerifolia	53 chemin de Fond Rose, Eglise St Côme/St Damien	Classement des 2 platanes en EBC ponctuels pour leur taille (envergure de leur couronne), leur positionnement et leur intérêt paysager.
Platanus acerifolia	53 chemin de Fond Rose, Eglise St Côme/St Damien	Classement de ces 2 platanes en EBC ponctuels : arbres remarquables pour leur taille (envergure de leur couronne), leur positionnement et leur intérêt paysager.
Cedrus atlantica glauca pendula	Square Henri Dor.	Classement de ce cèdre en EBC ponctuel : Arbre remarquable dans le paysage, de par son essence, son port et son amplitude, très rare.

RESERVATIONS POUR PROGRAMME DE LOGEMENTS
Caluire-et-Cuire

Numéro de secteur	Localisation	Pourcentage minimal de la surface de plancher du programme affecté au logement aidé	Catégorie de logement aidé et ventilation de la surface de plancher affectée au logement aidé
4	Rue Pasteur	40%	PLUS/PLAI/PLS
7	Cours Aristide Briand	25%	PLUS/PLAI/PLS
8	Avenue Dufour	25%	PLUS
9	8 Rue de Margnolles	35%	PLUS/PLAI/PLS
14	Rue Pasteur/Paul Painlevé	30%	PLUS/PLAI/PLS

**SECTEURS DE TAILLE MINIMALE DE LOGEMENTS
CALUIRE-ET-CUIRE**

N° de secteur	Seuil d'exigibilité	Pourcentage minimal de la surface de plancher du programme soumise à la servitude de taille ou de typologie	Taille minimale ou typologie des logements
1	A partir de 3 logements créés	70%	T2 et plus

SECTEURS DE MIXITE SOCIALE

Caluire-et-Cuire

N° de secteur	Nature du programme	Seuil d'exigibilité	Pourcentage minimal de la surface de plancher du programme affecté au logement aidé	Catégorie de logement aidé et ventilation de la surface de plancher affectée au logement aidé
1	Constructions existantes à destination d'habitat	A partir de 4 logements créés	25%	PLAI/PLUS/PLS/BRS, dont 30% minimum de PLAI et dont 30% maximum de PLS dans lequel peuvent s'envisager des Baux Réels Solidaires accession
2	Constructions neuves ou changement de destination	A partir de 300 m ² de surface de plancher	50%	Part minimum de 30% de PLUS-PLAI Part minimum de 10% de BRS 10% à répartir entre BRS et LLS